



Nouveautés PEFC pour les entreprises réalisant des chantiers forestiers

1 h pour mieux comprendre PEFC

Avec le soutien
financier de la
Région AURA

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

1h pour mieux comprendre PEFC – 27 janvier 2026

 **FIBOIS**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



1h pour mieux comprendre PEFC



Série de 5 webinaires format court :

Jeudi 08/01/2026 à 18h : PEFC et la révision des règles de gestion forestière durable

Jeudi 15/01/2026 à 18h : Les principes de gestion forestière PEFC (1/2)

Jeudi 22/01/2026 à 18h : Les principes de gestion forestière PEFC (2/2)

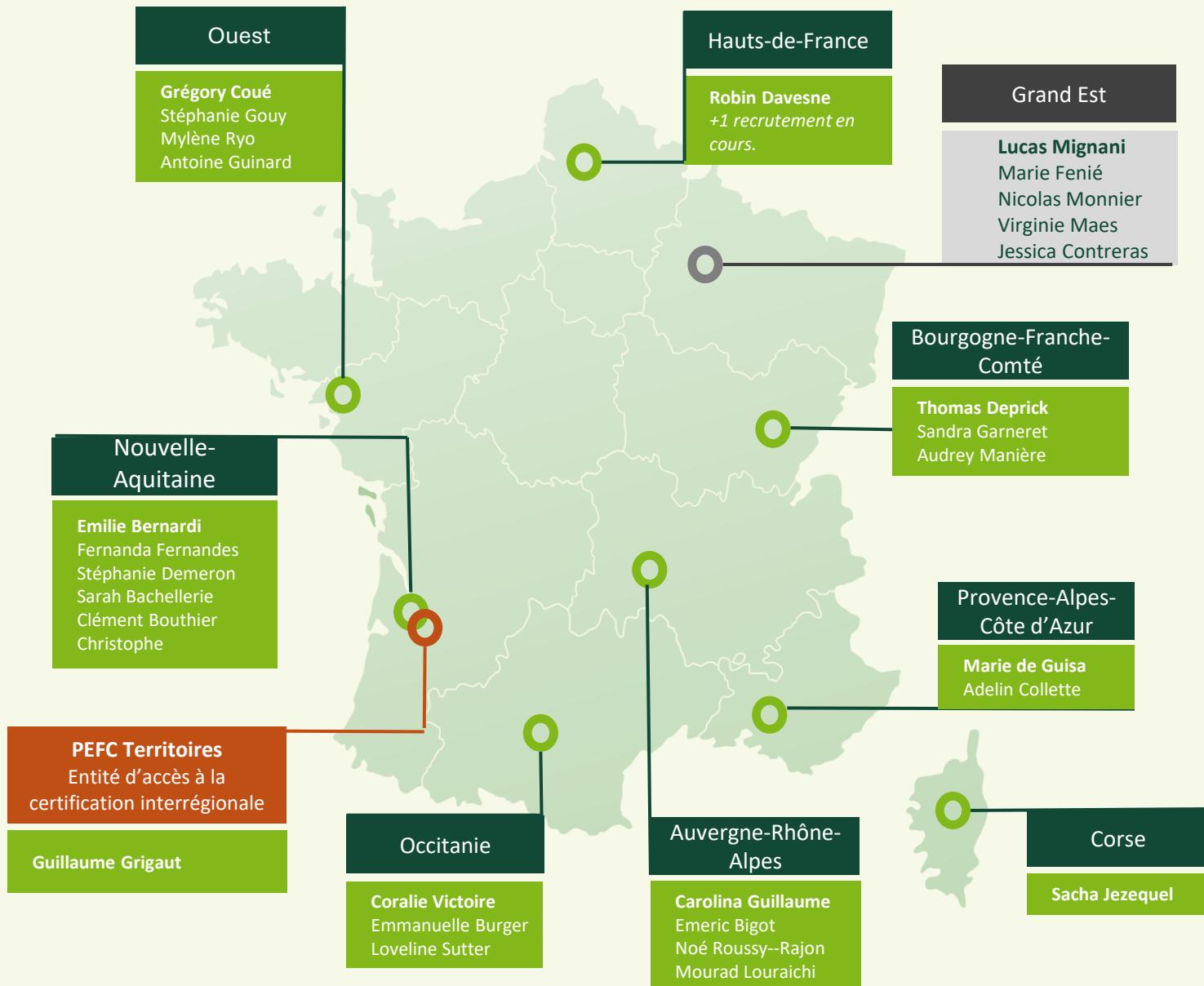
Mardi 27/01/2026 à 18h : Nouveautés PEFC pour les entreprises réalisant des chantiers forestiers (ETF et Exploitants)

Jeudi 29/01/2026 à 18h : Maintien ou amélioration de la ressource forestière : focus sur l'encadrement des pratiques de transformation des peuplements

Inscriptions sur
fibois-aura.org
Rubrique « Actualités »



PEFC TERRITOIRES - NOTRE MISSION



ONG internationale créée en 1999, PEFC est un système de certification de gestion forestière durable international avec un ancrage local.

PEFC apporte des garanties en matière de gestion durable des forêts
Elle prend en compte 3 dimensions

ENVIRONNEMENT

Préserver les forêts et leur biodiversité (faune, flore, sols, eaux)



SOCIAL

Garantir le respect de ceux qui possèdent les forêts, y vivent et y travaillent



ÉCONOMIE

Assurer un accès pérenne à la ressource en bois / Répondre aux besoins en bois de l'Homme aujourd'hui et pour l'avenir



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER



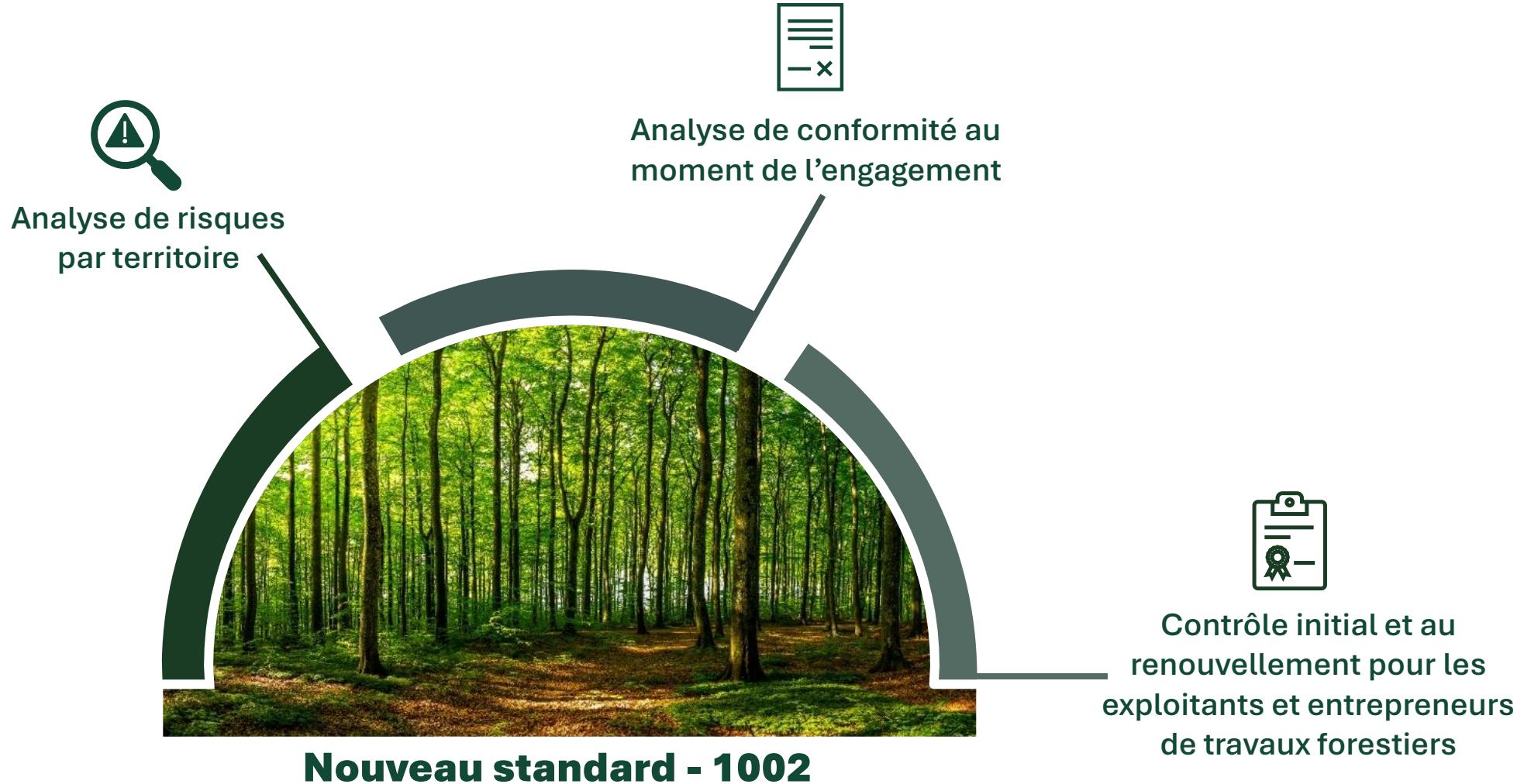
NOUVEAUTÉS ASSOCIEES AUX CHANTIERS FORESTIERS

| Ce qui ne change pas

Maintien des exigences en termes de :

- Planification de la gestion forestière
- Réalisation des coupes et travaux
- Qualité de gestion et exploitation
- Planification de l'exploitation (période, méthode, etc.)
- Respect de l'eau, des sols, de la biodiversité
- Respect de la réglementation forestière et en matière d'hygiène et sécurité
- Respect des usages

Engagement et fonctionnement : les nouveautés





PEFC – Exploitant/ETF Règles d'engagement à PEFC



10-22-2

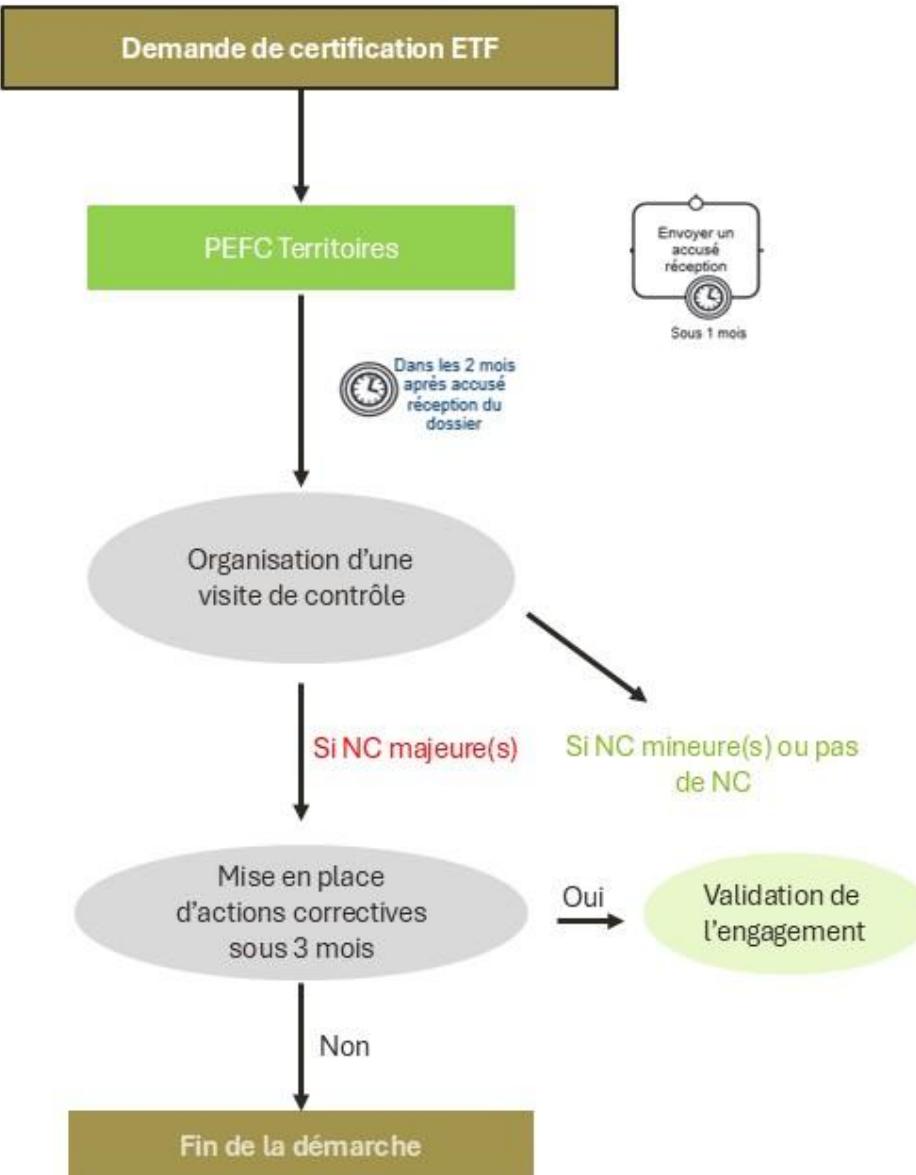
GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Engagement des ETF

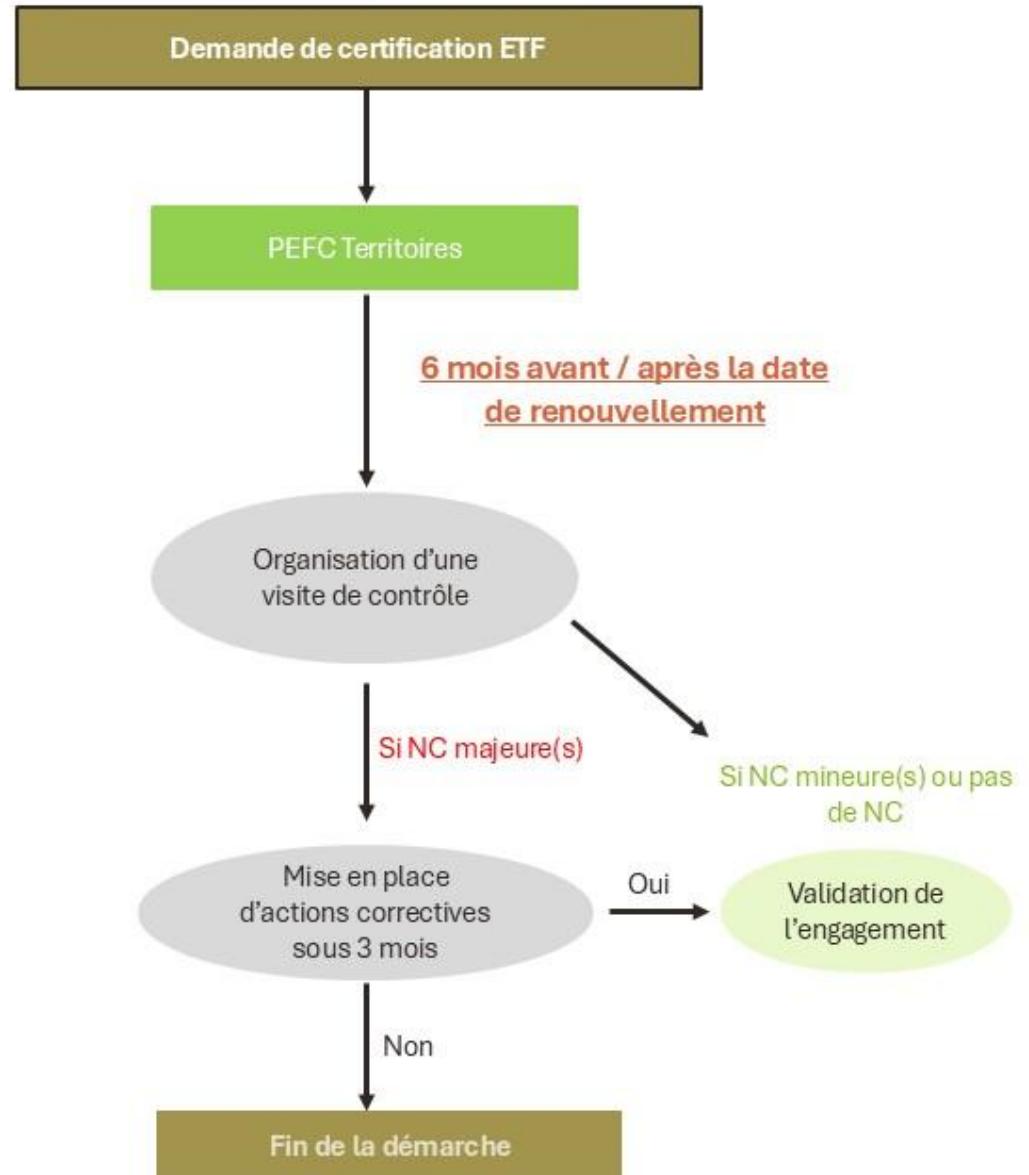
- S'engager pour 5 ans
- Bulletin d'engagement
- Pièces à fournir
 - Bulletin signé
 - KBIS
 - Levé de présomption salariat



Initial

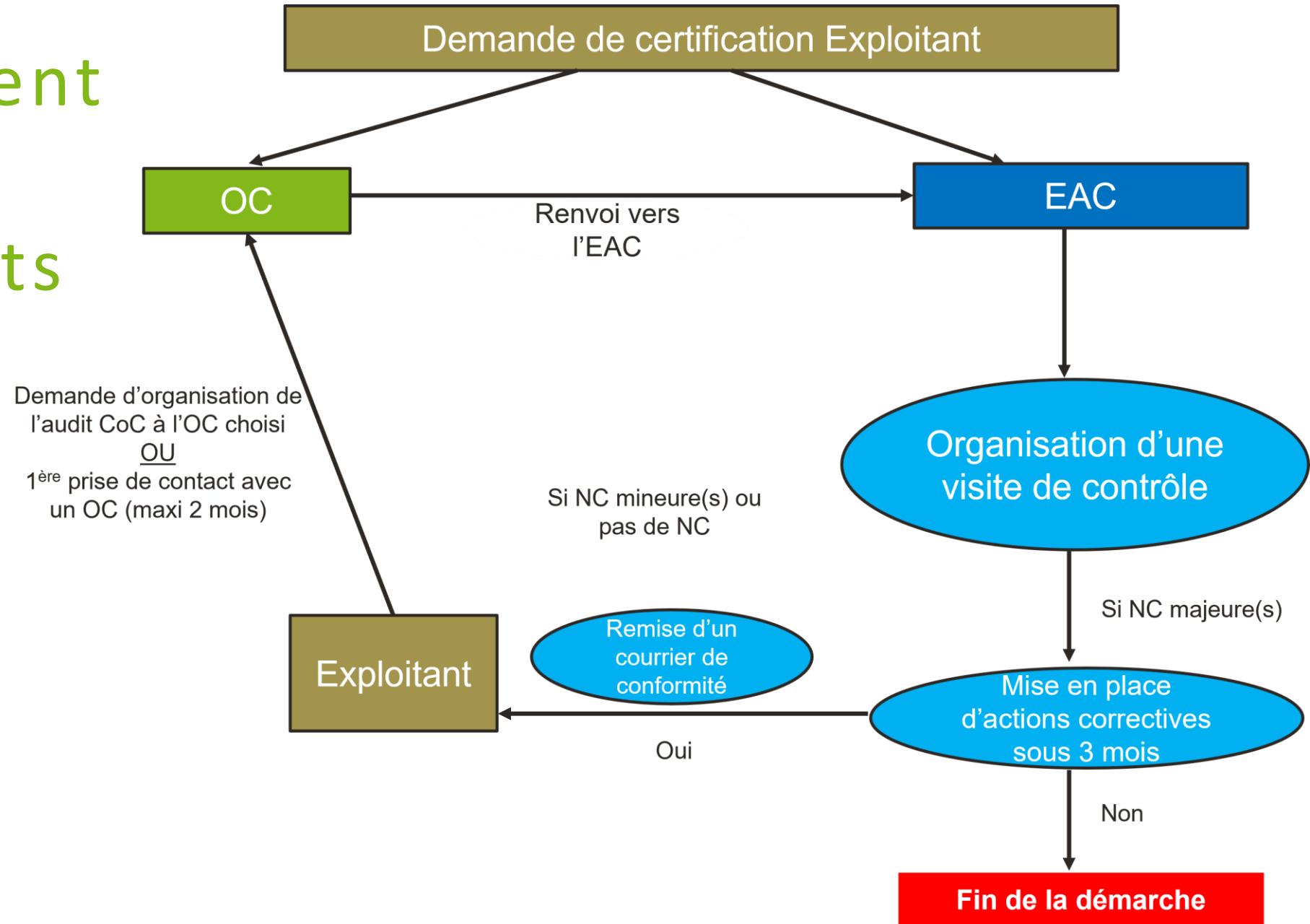


Renouvellement



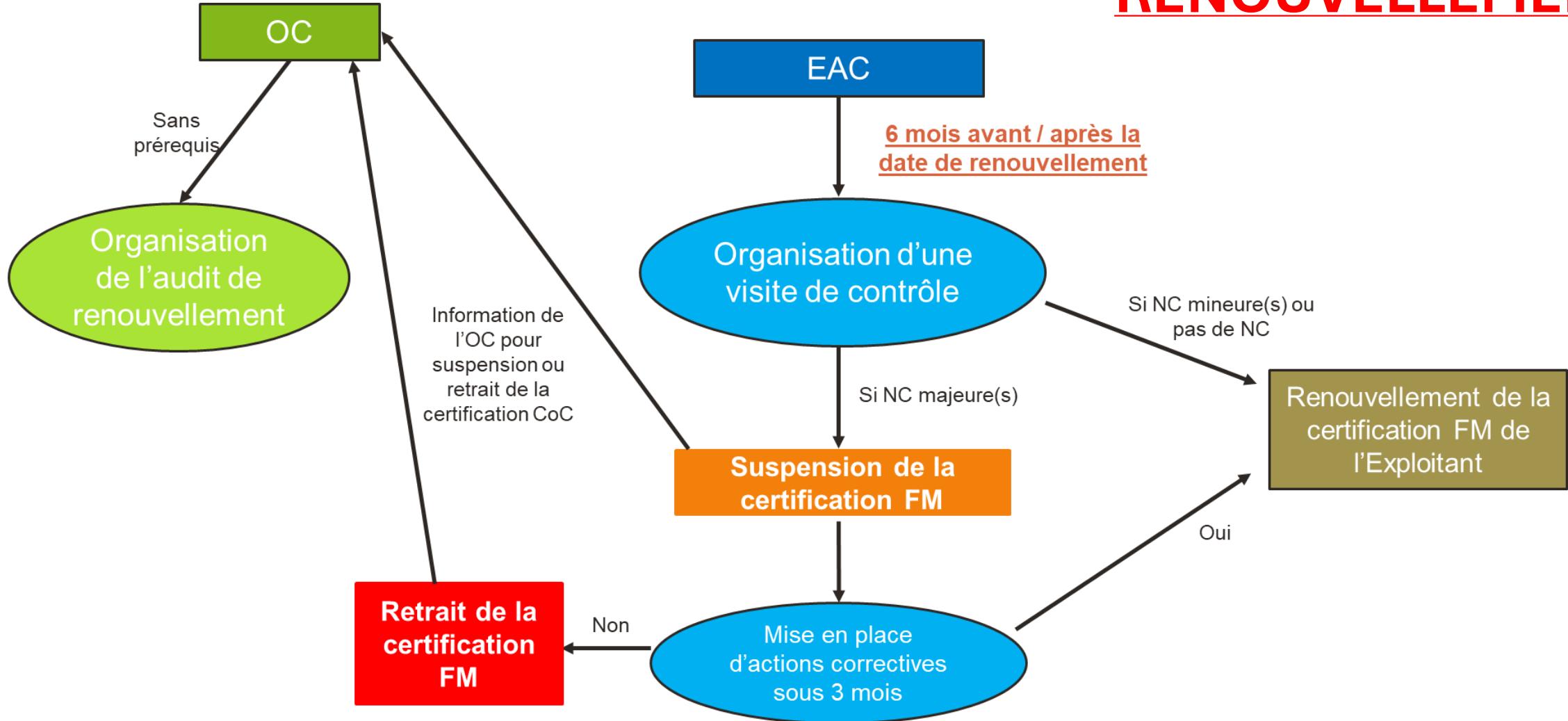
Engagement des exploitants

PRIMO



Engagement des exploitants

RENOUVELLEMENT





PEFC – Exploitant/ETF Modalités d'audit interne participant



10-22-2

GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Méthode de contrôle

Ce qui évolue :

- Contrôle « gestion forestière complet », couplé au contrôle CoC, à l'engagement et au renouvellement (tous les 5 ans)
- Contrôle terrain uniquement 1 fois pendant les 5 ans
 - par prise de rdv avec l'entreprise
 - via les contrôles terrain des propriétaires





PEFC – Exploitant/ETF

Quelques évolutions sur les exigences PEFC



10-22-2

GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Exigences associées à l'activité d'exploitation forestière

Ce qui n'évoluent pas

- Travailler en respectant le cadre réglementaire
 - Contractualisation (! mentions PEFC)
 - Démarches administratives associées aux chantiers
 - Gestion des déchets
- Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité
 - DUERP
 - Equipements de Protections individuelles
 - Trousse de secours
 - Formation SST
- Travailler en faisant appliquer les exigences PEFC



Exigences associées à l'activité d'exploitation forestière

Ce qui n'évoluent pas

- Utiliser du matériel forestier adapté en bon état de fonctionnement (entretien, kit antifuite, risque incendie ...)
- Adopter des pratiques respectueuses (intempéries, saison estivales, huiles bio, ...)
- Faire un bon usage des dessertes forestières et les maintenir dans un état permettant l'exploitation
- Maîtriser l'impact sur les sols
- Maîtriser l'impact sur les ressources en eau



Exigences associées à la contractualisation

Inchangé:

- Contractualiser toute prestation de travaux, de coupe, d'Achat/vente de bois et acte de gestion
 - !! Attention de ne pas oublier les mentions associées à PEFC
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers
- Faire travailler des entreprises PEFC, ou engagées dans une démarche reconnue par PEFC ou engagées contractuellement à respecter les exigences PEFC

Les précisions :

- La chaîne de responsabilité PEFC entre le donneur d'ordre et le prestataire s'il n'est pas PEFC



Nouveau seuil des coupes rases

Ce qui évolue :

Les coupes rases sont désormais :

- **Interdites dans les zones de protection forte et les ripisylves ;**
- Limitées à 2 hectares maximum en **zone de pente supérieure à 30%, ou en zone de forte sensibilité paysagère ;**
- **Dans les autres cas, les coupes rases doivent respecter une surface inférieure à 5 ha.**

Les **surfaces peuvent exceptionnellement être dépassées** à condition de produire une amélioration justifiée par un diagnostic, et respecter un seuil inférieur à 10 ha.

Pourquoi cette évolution ?

- Sujet sociétal majeur ;
- Pour renforcer l'action de PEFC et les bonnes pratiques en faveur de la pérennité des forêts.



Outils mis en place pour accompagner les participants

Déjà disponible :

→ site : en-foret-certifiee.pefc-france.org

→ Plaquette sur les évolutions du standard : PEFC_Nouveaux_standards.pdf

A venir:

→ Courrier officiel de notification des participants

→ Standard PEFC – version ETF et EF

→ Mise en ligne du webinaire et présentation

→ Lettres d'information

→ Possibilité d'organiser une réunion avec les ETF/EF, sur demande des participants





1h pour mieux comprendre PEFC Webinaires 2026

Prochain RDV :
*Jeudi 29 janvier 17h
focus sur l'encadrement des
pratiques de transformation
des peuplements*





Questions ?

Merci de votre attention

Contact :

Carolina Guillaume, déléguée territoriale
aura@pefc-territoires.org
04 77 73 16 53